



Bien propre en communauté légale

Par **emiliepin_old**, le **11/11/2007** à **16:35**

Bonjour,
Mon conjoint et moi même nous sommes mariés sous le régime de la communauté légale.
Nous habitons dans un appartement, bien propre mon mari.
Il envisage d'emprunter 15000 € à sa banque afin que nous réalisions des travaux d'aménagement et de constituer une hypothèque sur le bien.
Je souhaiterais savoir s'il peut emprunter seul et constituer l'hypothèque seul ?
Et si moi j'interviens pour consentir l'acte d'hypothèque, la banque aura-t-elle aussi pour gage la masse commune ?
merci de votre réponse, car la banque nous embrouille un peu !
Merci d'avance

Par **Jurigaby**, le **01/12/2007** à **20:13**

Bonjour.
Oui, il peut prendre l'emprunt seul... Les biens communs ne seront pas engagés mais la banque ne va pas du tout aimer.
Vous n'avez pas à intervenir à l'acte d'hypothèque puisque vous n'avez aucun droit sur ce bien.
En revanche, pour l'emprunt, si vous consentez à l'acte alors les biens communs seront engagés et si vous vous portez co-signataires alors, vos biens propres seront engagés en plus de la masse commune.